

Projet de parc éolien communautaire
Pierre-De Saurel

6211-24-073



Montréal, 23 juin 2014

Madame, Monsieur

Par la présente, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics autorise Jan Heinrich à utiliser intégralement et en son nom le document «Hydro-Québec: détournement de mission».

La Coalition est formée de 85 organisations syndicales, féministes, communautaires, étudiantes et populaires regroupées ensemble depuis l'automne 2009 pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables pour le respect et la réalisation des droits humains pour tous et toutes. Afin d'y arriver, elle propose des projets et des politiques qui permettront de refinancer l'État de manière équitable, c'est-à-dire en mettant à contribution les ménages et les entreprises qui en ont les moyens et en protégeant les revenus nécessaires pour assurer à tout le monde un niveau de vie décent. «Hydro-Québec: détournement de mission» est l'un des documents produit pour répondre à cette mission.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,

Kim De Baene

Pour la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

info@trpocb.org / 514-844-1309

www.nonauxhausses.org

HYDRO-QUÉBEC

Détournement de mission

**LE COURANT
AVANT LE PROFIT!**



**PROPRIÉTÉ
PUBLIQUE**

**CESSEZ
D'AUGMENTER**

DOCUMENT D'INFORMATION

sur les hausses de tarifs d'Hydro-Québec de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

Document produit par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics a été formée à l'automne 2009 à la suite de l'annonce du gouvernement de l'époque d'intensifier le recours à la tarification des services publics et à des politiques d'austérité pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire. Plus de 85 groupes sociaux d'horizons divers, principalement des regroupements nationaux et régionaux, en sont actuellement membres. Les membres de la Coalition représentent à la fois des groupes de femmes, de jeunes et de personnes retraitées; ces organisations œuvrent en défense des droits et libertés, en économie familiale, en consommation; ils luttent contre la pauvreté et soutiennent l'éducation populaire; ce sont des syndicats indépendants, des conseils syndicaux régionaux, des associations étudiantes, des organismes d'action communautaire autonome, etc.

Comité de rédaction

Mireille Bénéard, Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) de la CSN

Richard Dagenais, Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)

Kim De Baene, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Véronique Laflamme, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

Marc-Olivier Moisan-Plante, Union des consommateurs

Graphiques

Richard Dagenais (CACQ) et Union des consommateurs

Graphisme de la page couverture

Lazlo Bonin

Graphisme et mise en page

Robin Couture

Première publication

Septembre 2013

Hydro-Québec : des hausses de tarifs inégales

Le 14 juin 2013, à la toute dernière journée de la session parlementaire, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 25 en vue de mettre en application certaines dispositions du premier budget péquiste, dont le dégel du tarif du bloc patrimonial d'électricité, malgré les promesses du Parti Québécois (PQ) à l'effet contraire en campagne électorale¹. Cette mesure se traduira par une augmentation annuelle des tarifs d'électricité d'environ 1,2 %² et viendra majorer celles que peut accorder la Régie de l'énergie dans le cadre de la réglementation sur les tarifs d'électricité.

Il ne s'agit pas d'une simple « indexation » comme a bien voulu nous le faire croire le PQ : les tarifs d'électricité augmentent déjà au rythme de l'inflation en raison des hausses autorisées par la Régie de l'énergie³. Il s'agit donc d'une hausse de tarif et ce n'est rien de moins qu'une taxe déguisée! On en cherche la raison, puisque l'actuel tarif du bloc patrimonial assure déjà un imposant profit annuel d'un milliard de dollars pour Hydro-Québec!

En plus du dégel du bloc patrimonial, l'achat d'électricité à grand prix à des producteurs privés et l'augmentation du taux de rendement applicable aux activités d'Hydro-Québec réglementées par la Régie de l'énergie provoquent des demandes d'augmentation tarifaires faramineuses : **la hausse des tarifs réclamée par Hydro-Québec pour le 1^{er} avril 2014 atteint maintenant 5,8 %⁴!** Il s'agit de la plus forte hausse des tarifs depuis 15 ans⁵, de sorte que pour 2014, la facture d'électricité augmenterait d'environ **75 \$ par ménage, par année⁶**. L'augmentation de la facture des locataires dont le logement est mal isolé ou des ménages propriétaires d'une maison **pourrait dépasser 100 \$, voire 150 \$** l'an prochain.

Ces hausses de tarifs sont régressives, car les ménages les plus pauvres dépensent une part plus importante de leur budget afin de combler leurs besoins en énergie.

Par contre, les gouvernements successifs, qui ont multiplié les baisses d'impôts et les cadeaux fis-

LE BLOC PATRIMONIAL

Le bloc patrimonial est une quantité d'électricité produite par Hydro-Québec et réservée pour les besoins du Québec. Il a été institué en 2000, et son prix a été fixé dans la loi à un tarif présenté comme avantageux, évitant ainsi aux Québécoises et aux Québécois d'avoir à assumer le coût de production plus élevé des futures centrales destinées à exporter l'électricité hors de nos frontières.

caux aux entreprises depuis une décennie, ont exempté les grandes industries de la hausse du tarif patrimonial⁷.

Or la hausse des tarifs d'électricité a pour objectif principal de renflouer les coffres du gouvernement par le biais des dividendes qu'Hydro-Québec lui verse à même ses profits. Les montants prélevés par cette tarification seront ensuite affectés au Fonds des générations, destiné au paiement de la dette du Québec.

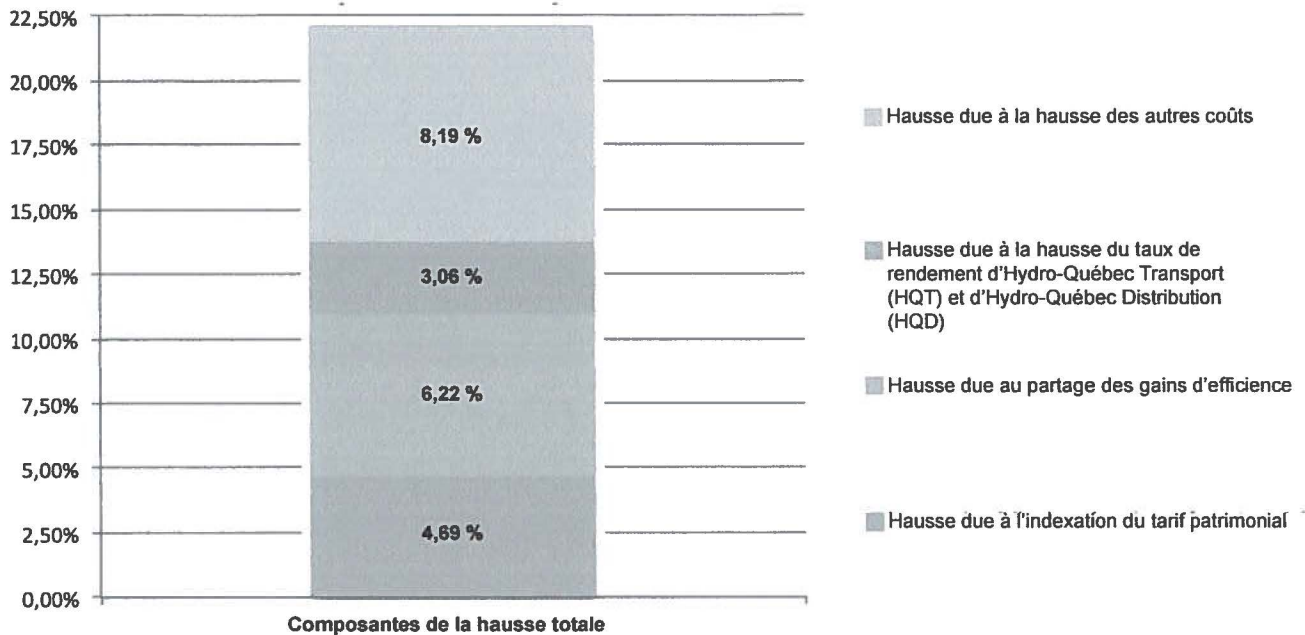
Ainsi, le gouvernement péquiste dispense les grandes industries de faire leur « juste part » pour le remboursement de la dette, mais il en transfère le fardeau sur le dos des ménages, même les plus pauvres, en tarifant un service essentiel, l'électricité.

La mobilisation contre les hausses de tarifs d'Hydro-Québec est plus que jamais nécessaire. C'est pour cette raison que la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* a produit ce document qui se veut un outil pour quiconque souhaite comprendre ces hausses, s'y opposer et, plus largement, s'opposer aux changements fondamentaux qui sont effectués sournoisement dans le fonctionnement de la société d'État. Tout cela se fait au détriment des citoyennes et citoyens du Québec, qui ont pourtant payé de leur poche les infrastructures permettant la production d'hydroélectricité.

Hausse anticipée des tarifs d'électricité résidentiels au Québec de 2014 à 2018^B

Graphique 1

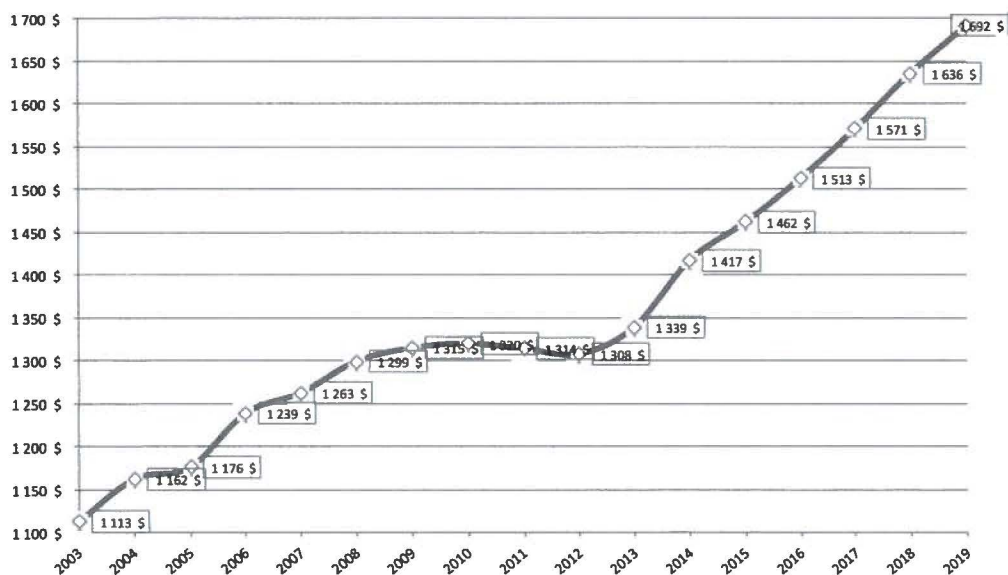
Composition de la hausse totale (22,2 %) au tarif résidentiel (tarif D) (2014 à 2018)



De 2014 à 2018, une hausse moyenne des tarifs résidentiels de 4,1 % par année est à prévoir, alors qu'on anticipe une inflation de 2,1 % par an. Les hausses tarifaires prévues totaliseront 22,16 %, dépassant la prévision d'inflation de 10,95 % sur la même période. Comme le démontre le graphique, une grosse part de la hausse est redevable à la volonté du gouvernement d'accroître les profits d'Hydro-Québec.

Graphique 2

Évolution de la facture moyenne d'électricité au tarif résidentiel (tarif D) (\$/an) (basée sur la consommation de 2014, prévisions de 2014 à 2019)



Hydro-Québec : un bref historique

Hydro-Québec a été créée par le gouvernement libéral d'Adélard Godbout en 1944 en réaction « aux abus commis par la défunte *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* »⁹.

À cette époque, « [l]es entreprises d'électricité sont prospères, mais leur image auprès du public n'est pas très reluisante. Des chefs de file du monde politique et des milieux universitaires dénoncent avec force les abus dont elles se rendent coupables : tarifs élevés, service de piètre qualité, profits exorbitants, pratiques comptables douteuses, refus de desservir adéquatement les milieux ruraux, arrogance face aux tentatives du gouvernement pour réglementer le commerce de l'électricité »¹⁰.

C'est pourquoi la mission d'Hydro-Québec indiquée dans sa loi constitutive était de « fournir l'énergie (...) aux citoyens de cette province aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière »¹¹. Cette mission première est réaffirmée en 1962-63 lorsque René Lévesque et le gouvernement de Jean Lesage procèdent à la nationalisation de l'électricité sur l'ensemble du territoire québécois : Hydro-Québec prend alors son véritable envol, et devient l'imposante société d'État que l'on connaît aujourd'hui.

Ce grand projet découlait d'une volonté collective de nous approprier le contrôle de nos ressources naturelles pour devenir « *Maîtres chez nous* », et le mandat spécifique octroyé à Hydro-Québec était clair : être « une entreprise de service public et non une entreprise poursuivant des objectifs commerciaux »¹², et ce, en vue de cimenter l'adhésion de la population autour de cet outil collectif¹³.

Trois principes fondamentaux ont présidé à la formation du « pacte social » entre Hydro-Québec et sa clientèle québécoise : des tarifs bas et qui varient peu dans le temps, l'uniformité territoriale des tarifs et la propriété collective des équipements. L'émergence d'Hydro-Québec comme société d'État et la construction des grandes centrales hydroélectriques sur la Manicouagan et à la Baie-James ont entraîné l'électrification des systèmes de chauff-



fage des habitations au Québec, encouragée par les gouvernements de l'époque.

En 1981, un premier virage a eu lieu, modifiant le mandat original d'Hydro-Québec pour « devenir celui d'une entreprise à vocation commerciale (...) »¹⁴. Ce changement a permis alors au gouvernement de toucher des dividendes à même les profits générés par le monopole d'État.

À la suite de l'adoption, en 2000, de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec confirme la séparation fonctionnelle des unités d'affaires qui assurent la production, le transport et la distribution de l'électricité par la création d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec Distribution, alors que TransÉnergie¹⁵ existait déjà depuis 1997. La même loi mène également à la création du « bloc d'électricité patrimoniale », soit une quantité d'électricité vendue par Hydro-Québec Production à Hydro-Québec Distribution, cette dernière étant responsable des approvisionnements en électricité des usagers et usagères québécois.

Cette loi confirme le changement dans la finalité d'Hydro-Québec puisque le prix de vente du bloc d'électricité patrimoniale, s'il demeure inférieur à celui de l'électricité

LES CONTRATS SECRETS LIANT HYDRO-QUÉBEC ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AUX GRANDES INDUSTRIES

Le gouvernement du Québec, dans le but explicite de favoriser le développement économique régional, a consenti, directement ou via Hydro-Québec, des avantages importants aux industries consommant beaucoup d'électricité. Ces avantages impliquent que le gouvernement se prive de revenus importants au détriment des autres contribuables, sans toutefois être certain de l'ampleur des retombées économiques régionales.

Dans les années '80, le gouvernement a accordé des contrats dits secrets parce que leurs clauses sont confidentielles. Il en a accordé de nouveaux, au milieu des années 2000, aux industries grandes consommatrices (les aluminières, par exemple). Selon les données d'Hydro-Québec, ces contrats entraîneraient, en 2013, un manque à gagner de 240,3 M\$²⁶.

Le budget libéral de 2010 annonçait le non-renouvellement des contrats échéant à partir de 2014, pour une économie de 160 M\$. Toutefois, les contrats secrets les plus récents continueront de priver Hydro-Québec et le gouvernement de revenus d'environ 60 M\$ par an.

Par ailleurs, certaines industries au Québec bénéficient, depuis la nationalisation de 1963, de

droits hydrauliques afin de produire leur propre électricité (ententes avec le gouvernement du Québec) : elles économisent ainsi 680 M\$ en 2013 par rapport à ce qu'elles auraient dû payer à Hydro-Québec au plein tarif industriel.

Finalement, Hydro-Québec Production a signé, à la demande du gouvernement, environ 60 contrats avec des producteurs privés : son manque à gagner (l'écart entre le prix payé aux producteurs et les revenus d'exportation de leur production) est évalué à plus de 50 M\$ en 2012.

En tout et par tout, Hydro-Québec et le gouvernement disposeraient en 2013 de revenus additionnels allant jusqu'à 970 M\$ si l'ensemble des contrats secrets étaient abolis. Toutefois, il faudrait vérifier les conditions de résiliation des contrats et évaluer les impacts économiques de ces abolitions pour les régions.

Pire, depuis 15 ans, Hydro-Québec cède des droits de production d'électricité au secteur privé. Dans son rapport annuel de 2012, elle confirme avoir signé 134 contrats d'achat avec des producteurs privés, comportant des engagements qui vont jusqu'en 2052 et qui lui coûteront 1,18 milliard \$ en 2013 et 1,77 milliard \$ en 2017.

post-patrimoniale, assure tout de même une marge bénéficiaire telle qu'Hydro-Québec peut verser de généreux dividendes à l'actionnaire gouvernemental. Ainsi, l'électricité fournie par Hydro-Production n'a plus comme but ultime de servir la collectivité, mais plutôt de combler les besoins du Trésor québécois.

L'année 2013 marque une nouvelle dérive dans le détournement de la mission première d'Hydro-Québec. En évoquant l'atteinte du « déficit zéro », le gouvernement augmente le tarif du bloc d'électricité patrimoniale alors que le coût de production des centrales d'Hydro-Québec issues

de la nationalisation ne cesse de diminuer et que les profits de la société d'État explosent.

Ainsi, les tarifs payés par les clientes et clients d'Hydro-Québec s'éloignent toujours plus du coût réel de production et servent désormais de substituts aux revenus fiscaux du gouvernement, tels que l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Cette utilisation abusive d'un service public à des fins de financement constitue une forme de « taxation déguisée », et se répercute directement sur la facture d'électricité des ménages, ce qui restreint leur accès au service.

Découper Hydro-Québec pour mieux nous flouer

En 2000, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec est séparée en trois divisions (Hydro-Québec Production, TransÉnergie et Hydro-Québec Distribution) : c'est ce qu'on désigne comme la séparation fonctionnelle. Hydro-Québec Distribution et TransÉnergie sont réglementées par la Régie de l'énergie, un tribunal administratif indépendant qui détermine le taux de rendement (le profit) de ces divisions.

Elle a cependant l'obligation légale de fournir une quantité importante d'électricité, le bloc d'électricité patrimoniale, à Hydro-Québec Distribution. Outre cette responsabilité, HQP est libre de vendre toute quantité supplémentaire d'électricité, sans contrainte, afin de faire le plus de profit possible. En 2012, Hydro-Québec Production a réalisé un bénéfice de 1,54 milliard \$ qui inclut le profit réalisé sur le bloc d'électricité patrimoniale.

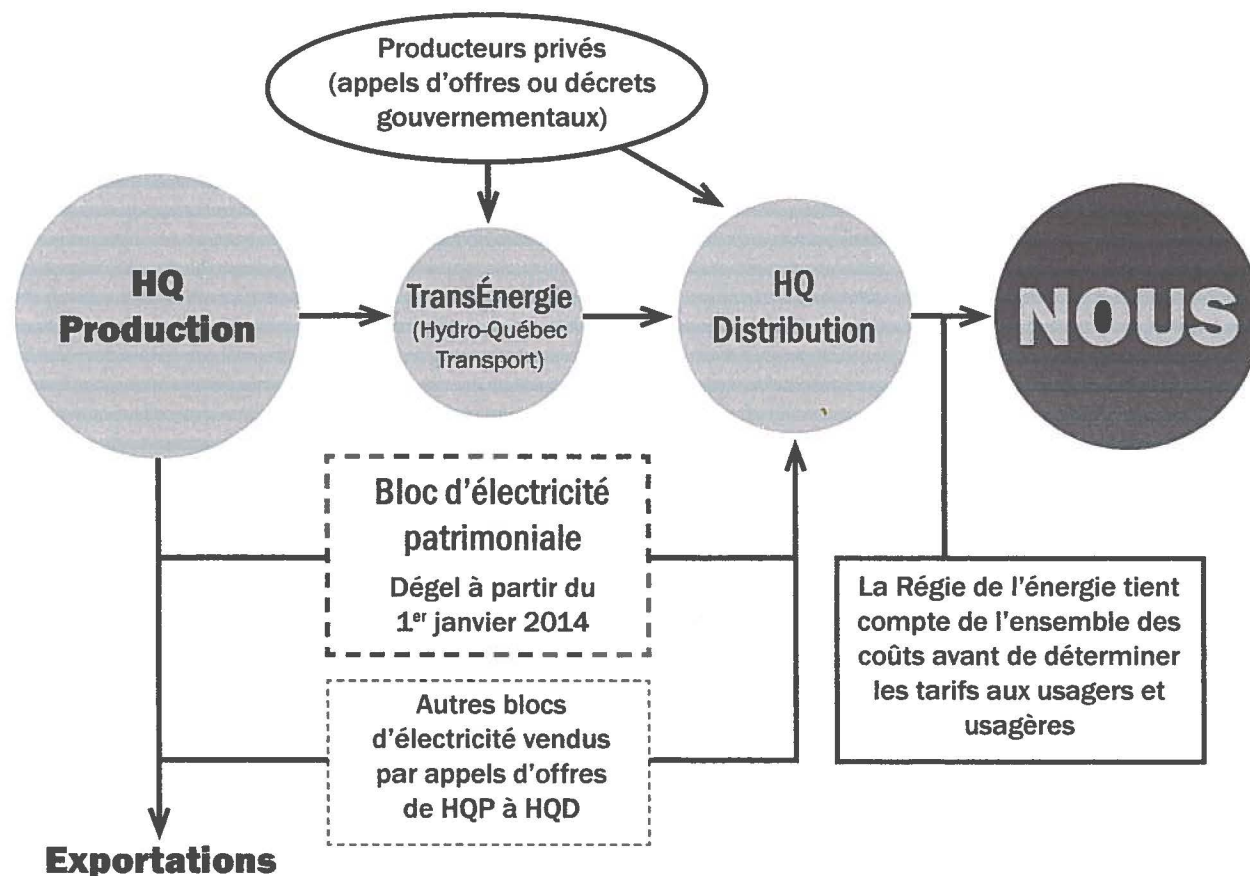
Hydro-Québec Production (HQP)

Cette division est responsable de la production de l'électricité (c'est-à-dire la construction, l'opération et l'entretien des centrales électriques) et, contrairement à Hydro-Québec Distribution et à TransÉnergie, n'est pas réglementée par la Régie de l'énergie.

Hydro-Québec Distribution (HQD)

Cette division est responsable de l'approvisionnement en électricité de la population québécoise. Elle achète le bloc d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Production et comble le reste des besoins en procédant par appels d'offres. En 2014-2015, elle achètera de l'électricité pour un total

Graphique 3
Le découpage d'Hydro-Québec



de 4,5 milliards \$ à Hydro-Québec Production (bloc d'électricité patrimoniale) et pour 1,2 milliard \$ à divers producteurs (électricité post-patrimoniale souvent imposée par le gouvernement).

Pour acheminer l'électricité des centrales électriques vers le réseau de distribution, Hydro-Québec Distribution achète un service de transport de TransÉnergie. En 2014, la facture de transport d'Hydro-Québec Distribution s'élèvera à 2,84 milliards \$. Hydro-Québec Distribution assure également la distribution de l'électricité (réseau de basse tension), le service à la clientèle, la facturation, l'abonnement au service d'électricité, les programmes d'efficacité énergétique, etc. Ces services coûteront 3,18 milliards \$ en 2014.

Au total, en 2014, Hydro-Québec Distribution dépensera 11,45 milliards \$ pour approvisionner

tous ses clients québécois (clients résidentiels, commerciaux, industriels) et tous ces coûts seront récupérés.

TransÉnergie

Cette division est responsable du transport de l'électricité sur le territoire québécois. Elle vend ses services à quiconque veut utiliser le réseau de transport d'Hydro-Québec : à Hydro-Québec Distribution, qui veut acheminer l'électricité depuis les centrales d'Hydro-Québec Production ou des producteurs privés vers son réseau de distribution; aux producteurs étrangers, qui veulent faire transiter de l'électricité par le Québec ou lui en vendre; ou encore aux producteurs privés québécois, qui veulent vendre leur électricité à l'extérieur de la province.

Le bloc d'électricité patrimoniale

Qu'est-ce que le bloc d'électricité patrimoniale?

Le bloc d'électricité patrimoniale correspond au volume de la production du parc hydroélectrique d'Hydro-Québec Production en 2000, et du contrat d'achat d'électricité de long terme avec Churchill Falls, soit l'équivalent de la consommation totale d'électricité du Québec à cette époque. Son prix a été fixé par voie législative en 2000 à 2,79 ¢/kWh. Le gouvernement disait alors vouloir, dans un nouveau contexte de marché concurrentiel de l'électricité, établir et maintenir un juste prix au Québec, pour la production générée principalement par les centrales hydroélectriques existantes. Ces ouvrages plus anciens, dont les coûts de construction, financés par les Québécoises et les Québécois, étaient amortis ou en voie de l'être, constituent notre patrimoine collectif, découlant du « pacte social » qui allait de pair avec la nationalisation de l'électricité.

Pour l'année 2012, environ 96 % de notre consommation a été comblée par l'électricité en provenance du bloc d'électricité patrimoniale, le reste par de l'électricité dite post-patrimoniale.

Le tarif du bloc d'électricité patrimoniale a beau être présenté comme étant avantageux pour les abonnées et les abonnés d'Hydro-Québec, il se situe bien au-dessus des coûts de production réels du parc des « barrages patrimoniaux », qui sont d'environ 2,1 ¢/kWh. Ce n'est pas pour rien qu'Hydro-Québec, année après année depuis 2000, affiche des rendements spectaculaires et accroît les dividendes versés à son actionnaire, le gouvernement du Québec.

Quant à elle, l'électricité post-patrimoniale est beaucoup plus coûteuse (le coût moyen est d'environ 10 ¢/kWh), et provient principalement de compagnies privées telles que TransCanada Energy (centrale au gaz à Bécancour) ou Krueger et Tembec (production à partir de biomasse), ou encore des promoteurs de petites centrales hydrauliques (comme celle de Val-Jalbert) ou d'énergie éolienne.

Deux contrats entre Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Production complètent le tableau. En 2012, bien qu'elle n'ait comblé qu'environ 4 % des besoins, l'énergie post-patrimoniale a été responsable de 12 % du coût de production de l'électricité consommée au Québec.

Le rapport annuel 2012 d'Hydro-Québec indique qu'Hydro-Québec Production a fait un profit de 950 M\$ sur la vente du bloc d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution. À cela s'ajoutent environ 507 M\$ en droits hydrauliques pour la partie patrimoniale. Ceci correspond à une marge bénéficiaire dépassant 25 %.

LES REDEVANCES HYDRAULIQUES

Depuis 2007, le gouvernement prélève une redevance sur l'eau qu'Hydro-Québec utilise pour faire fonctionner ses centrales. La manœuvre est originale. Ironiquement, on peut se demander s'il y aura des redevances sur le vent dans le cas des éoliennes !

De combien le tarif du bloc d'électricité patrimoniale va-t-il augmenter?

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012* adoptée le 14 juin dernier, le prix du bloc d'électricité patrimoniale sera, dès janvier 2014, indexé, et ce, à perpétuité!

« L'indexation » proposée par le gouvernement péquiste n'est pas équitable puisque les grandes industries et celles qui bénéficient de contrats spéciaux en sont injustement exemptées. En conséquence, la clientèle résidentielle et les PME devront payer davantage afin que le prix moyen du bloc d'électricité patrimoniale suive l'inflation. Signalons que cette hausse va s'ajouter à celles qui peuvent être accordées par la Régie de l'énergie dans le cadre de la réglementation sur les tarifs d'électricité. À titre d'exemple, l'augmentation tarifaire de 5 % demandée par d'Hydro-Québec pour

2014 passe à 5,8 % avec la hausse du tarif patrimonial¹⁷.

Qu'arrive-t-il avec les achats post-patrimoniaux?

Hydro-Québec Distribution a grossièrement surévalué les besoins en électricité du Québec. Elle a ainsi signé des contrats pour acheter des quantités farineuses d'énergie post-patrimoniale à prix d'or, principalement à des producteurs privés. Le précédent gouvernement libéral a renchéri en imposant à Hydro-Québec Distribution l'achat d'approvisionnements inutiles, une politique que semble malheureusement poursuivre l'actuel gouvernement du Parti Québécois : de nouveaux achats d'énergie éolienne ont été annoncés en mai dernier, malgré qu'Hydro-Québec prévoit maintenant être en situation de surplus énergétiques au moins jusqu'en 2025!

La plupart de ces contrats d'achat sont des contrats d'achats fermes. Hydro-Québec Distribution doit donc prendre livraison de l'électricité achetée, peu importe l'état de la demande québécoise, sinon elle doit payer d'imposantes pénalités financières : par exemple, cela coûte environ 170 M\$ annuellement pour ne pas prendre la production de la centrale de TransCanada Energy de Bécancour. Ne sachant que faire de tous ces surplus, Hydro-Québec les revend à perte sur les marchés extérieurs. La perte estimée pour la période 2012-2020 sera d'environ 4,5 milliards \$.

Puisque les pertes générées sur les achats d'électricité ne peuvent faire l'objet de sanction de la part de la Régie de l'énergie, c'est la clientèle d'Hydro-Québec qui paie pour les dégâts par le biais des tarifs. Ces achats inutiles viendront gonfler la facture des clientes et des clients d'Hydro-Québec d'environ 60 \$ par année pour la prochaine décennie! À terme, chaque ménage abonné à Hydro-Québec aura payé près de 600 \$ pour financer les ventes à perte de l'électricité québécoise à des consommateurs d'électricité américains ou pour payer des pénalités financières aux actionnaires de TransCanada Energy, une compagnie albertaine.

Des hausses de tarifs qui explosent

Pour calculer les tarifs aux usagères et aux usagers, la Régie de l'énergie étudie l'ensemble des coûts nécessaires à la prestation du service d'électricité. Pour ce faire, elle additionne les coûts d'approvisionnement (énergie patrimoniale et post-patrimoniale), de transport et de distribution de l'électricité. Finalement, elle consent un taux de rendement (le profit) à Hydro-Québec Distribution et à TransÉnergie.

Les profits d'Hydro-Québec Production ne sont pas déterminés par la Régie et cette dernière n'a pas non plus le pouvoir de réduire les montants affectés aux achats d'électricité s'ils découlent de prix décrétés par le gouvernement, comme dans le cas du bloc patrimonial. Elle peut néanmoins réduire les montants prévus par Hydro-Québec pour divers autres postes de dépense tels que les investissements ou les charges d'exploitation et, à la mesure de ces réductions, diminuer le tarif chargé aux usagères et aux usagers.

D'autres dispositions de la loi de mise en œuvre du budget de novembre 2012 permettent de déposséder la Régie de l'énergie de certains de ses pouvoirs quant à la détermination des tarifs d'électricité.

Qui déterminera les tarifs d'électricité dans l'avenir?

En attendant l'instauration annoncée d'une réglementation incitative, c'est le gouvernement, et non plus la Régie, qui pourra désormais déterminer les montants liés aux charges d'exploitation d'Hydro-Québec Distribution et de TransÉnergie. Comme ces montants sont inclus dans les « dépenses » qui justifient les hausses de tarifs, ce sont les usagères et les usagers d'Hydro-Québec qui devront payer la note.

Or ces montants seront déterminés arbitrairement par le gouvernement, sans lien avec les dépenses réelles nécessaires à la prestation du service, qui étaient étudiées par la Régie sur la base des prévisions d'Hydro-Québec. Par conséquent, on est

justifié d'y voir la mise en place d'un mécanisme qui permettra une taxation indirecte des activités réglementées d'Hydro-Québec.

Un des effets des changements introduits par la Loi sera d'interdire à la Régie de prendre en compte la diminution des coûts d'exploitation pour la fixation des tarifs; cela permettra à Hydro-Québec de mettre en réserve les 225 M\$ d'économies en masse salariale que le gouvernement lui a enjoint de faire dans son dernier budget¹⁸, pour ensuite aller gonfler le dividende qu'elle verse à l'État. Le gouvernement se donne ainsi la possibilité d'interdire à la Régie de faire bénéficier les consommatrices et les consommateurs des économies relatives aux charges d'exploitation, ce qui était le but de la *Loi sur la Régie de l'énergie* telle qu'on la connaissait jusqu'à l'été 2013; la compétence de la Régie quant à la détermination des tarifs et son devoir de protection des consommatrices et des consommateurs d'électricité sont dès lors fortement amoindris.

Faut-il craindre d'autres hausses de tarifs?

De nouvelles hausses de tarifs se dessinent à l'horizon. Le gouvernement du Parti Québécois entend apporter d'autres modifications à la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Ces modifications avaient été rejetées au printemps par l'opposition, mais l'actuel ministre des Finances a promis de les ramener à l'automne.

Hydro-Québec Distribution serait obligée d'utiliser en priorité l'énergie post-patrimoniale pour satisfaire les besoins du Québec, tandis que le bloc patrimonial serait relégué au rang de source d'énergie complémentaire. Puisqu'ils devraient s'approvisionner en premier lieu auprès des sources d'énergie les plus chères, les consommatrices et les consommateurs verraient leur facture grimper.

Plusieurs postes importants affectant le revenu requis d'Hydro-Québec Distribution affichent des signes précurseurs à la hausse pour les prochaines

années : le coût du bloc d'énergie patrimoniale, le coût de l'électricité post-patrimoniale, les montants relatifs aux charges d'exploitation et d'amortissement, le coût des retraites et le taux de rendement des divisions réglementées d'Hydro-Québec.

L'impact sur la facture finale ne peut être calculé avec certitude, car l'ampleur des hausses dépendra de décisions gouvernementales : fixation des montants des charges d'exploitation, importance des décrets visant à contraindre Hydro-Québec Distribution à acheter de l'énergie excédentaire (surplus d'approvisionnements). D'autres décisions entrent en ligne de compte, comme celles

de la Régie quant au taux de rendement autorisé d'Hydro-Québec Distribution et de TransÉnergie¹⁹, etc. On peut néanmoins se risquer à faire quelques prévisions.

Quel sera l'ordre de grandeur de la hausse des tarifs d'électricité?

1) Le coût supérieur des approvisionnements imposés par le gouvernement exerce des pressions à la hausse sur les tarifs d'électricité. Pour 2014, Hydro-Québec Distribution évalue que les nouveaux approvisionnements, dont les prix dépassent 10 ¢/

Graphique 4
Hausses de tarifs d'Hydro-Québec Distribution²⁰

Historique	Dates d'entrée en vigueur	Hausses de tarifs	Indice des prix à la consommation (Québec)
Gel des tarifs	De 1999 à 2003	---	---
Première hausse	1 ^{er} janvier 2004	3%	2,0%
Deuxième hausse en 2004	1 ^{er} avril 2004	1,41%	
	1 ^{er} avril 2005	1,2%	2,3%
Quatrième hausse	1 ^{er} avril 2006	5,3%	1,7%
	1 ^{er} avril 2007	1,92%	1,6%
	1 ^{er} avril 2008	2,9%	2,1%
Septième hausse en six ans	1 ^{er} avril 2009	1,2%	0,6%
	1 ^{er} avril 2010	0,35%	1,2%
	1 ^{er} avril 2011	-0,4%	2,8%
	1 ^{er} avril 2012	-0,5%	3,0%
	1 ^{er} avril 2013	2,4%	2,1%
Cumulatif depuis le dégel de 2004		20,4%	21,1%
Prévision	1 ^{er} avril 2014	5,8%	2,1%
Cumulatif en 2014		27,3%	23,6%
Prévisions	1 ^{er} avril 2015	3,2%	2,1%
	1 ^{er} avril 2016	3,5%	2,1%
	1 ^{er} avril 2017	3,8%	2,1%
	1 ^{er} avril 2018	4,1%	2,1%
Cumulatif en 2018		47,1%	34,3%

LES SURPLUS D'APPROVISIONNEMENT D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION ET LES COÛTS POUR LA CLIENTÈLE

Le 10 mai 2013, le gouvernement du PQ a annoncé qu'Hydro-Québec procéderait à de nouveaux achats d'énergie éolienne, alors qu'elle sera en surplus jusqu'en 2025²⁴.

Devant l'Assemblée nationale, le président-directeur général d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, reconnaissait cette année²⁵ que les exigences gouvernementales en matière d'approvisionnement sont, en bonne partie, responsables des surplus énergétiques d'Hydro-Québec et que cela entraînera des déboursés additionnels pour ses clients d'au moins 1,5 milliard \$ d'ici 2020. Cependant, les données fournies par Hydro-Québec Distribution à la Régie de l'énergie prévoient des

surplus plus importants. Ainsi les approvisionnements excédentaires entraîneront des dépenses de l'ordre de 5 milliards \$ de 2012 à 2020, qui seront assumées par les clientes et les clients.

Pour 2014, Hydro-Québec Distribution demande à nouveau la fermeture de la centrale au gaz naturel de TCE à Bécancour, qui n'opère pas depuis 2008; ce seul élément coûtera au moins 170 M\$ à la clientèle d'Hydro-Québec, en tenant compte des coûts fixes gardés confidentiels. De plus, Hydro-Québec n'utilisera pas une partie du bloc d'électricité patrimoniale, pourtant la source la moins coûteuse, afin de desservir sa clientèle québécoise.

kWh comparativement à 2,83 ¢/kWh pour le bloc d'énergie patrimoniale, hausseraient les tarifs de 2,7 %.

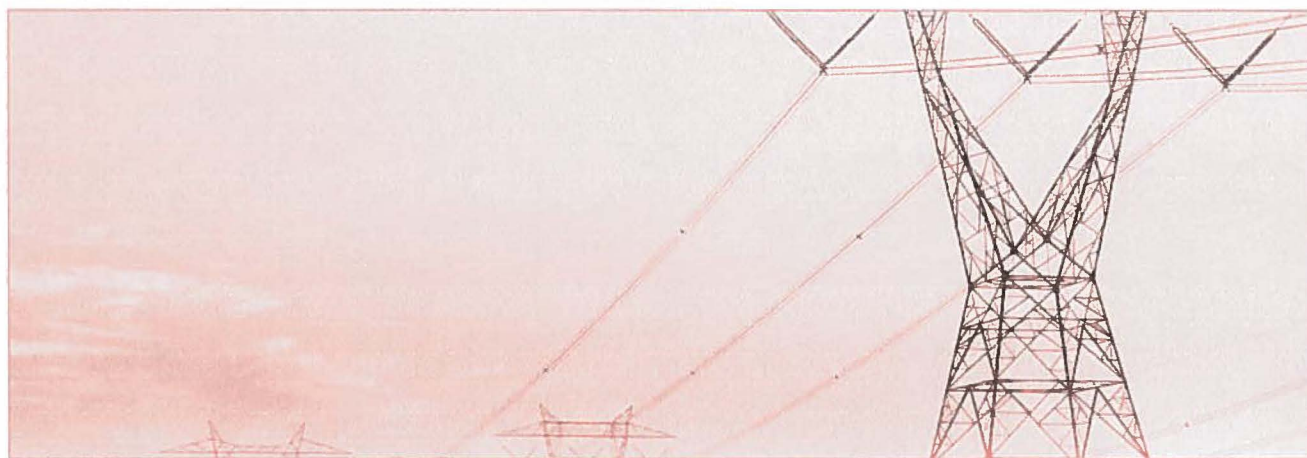
2) On peut s'attendre à une hausse des taux d'intérêt dans les prochaines années. Une hausse de 1 % des taux d'intérêt applicables à la dette d'Hydro-Québec engendrerait une hausse des tarifs de 1,8 %.

3) Les nouveaux investissements dans les réseaux de distribution et de transport d'Hydro-Québec exerceront des pressions à la hausse sur les tarifs dans les prochaines années. Par exemple, en 2014, l'installation des compteurs « intelligents »

est responsable d'environ 1 % de la hausse tarifaire demandée par Hydro-Québec.

4) D'autres coûts sont indexés au coût de la vie, par exemple, les salaires et avantages sociaux qui augmentent d'environ 2,5 % par année. Les achats d'équipements, de matériaux et de produits pétroliers sont aussi indexés selon les hausses de prix sur le marché.

Il faut donc s'attendre à ce que les prochaines demandes tarifaires d'Hydro-Québec Distribution dépassent largement ce que l'on a vu dans un passé récent.



Les hausses des tarifs d'Hydro-Québec : une nouvelle attaque contre les ménages à plus faible revenu

Les hausses de tarifs d'électricité, qui se cumuleront année après année, s'ajouteront aux autres hausses de taxes et tarifs imposées depuis 2010 par les gouvernements successifs du Parti libéral et du Parti Québécois. Cela appauvrira la majeure partie de la population québécoise.

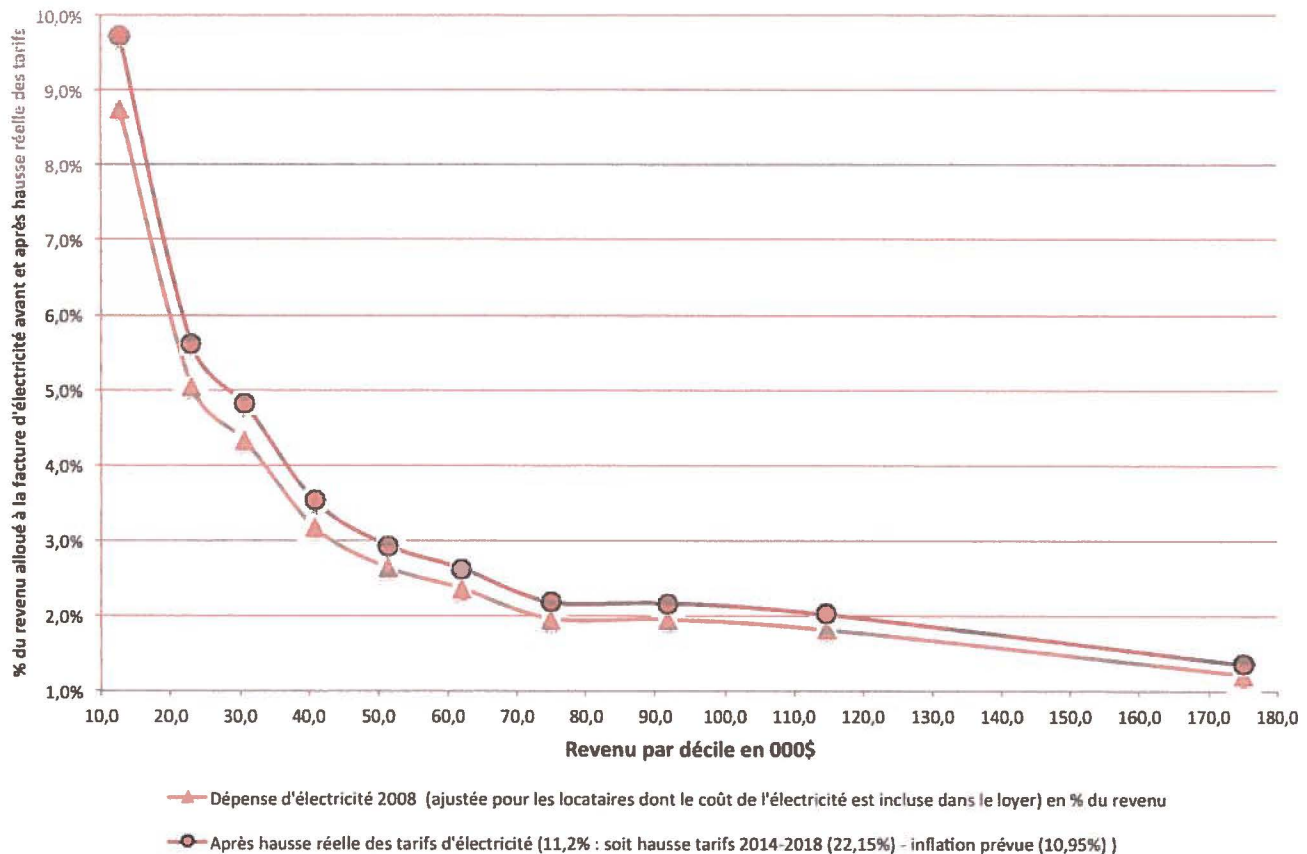
Comme elles s'appliquent au même taux pour tout le monde, les taxes à la consommation et la tarification sont régressives. La hausse des tarifs d'Hydro affecte plus durement les personnes les plus pauvres puisque celles-ci y consacrent une plus grande part de leur revenu que celles ayant de hauts revenus. Selon les données compilées en 2010 par Hydro-Québec²³, un ménage de 1 personne gagnant moins de 10 000 \$ consacre 8,8 %

de son revenu au paiement de sa facture d'électricité, alors que celui gagnant 60 000 \$ et plus y consacre 1,7 %.

Avant même l'entrée en vigueur des nouvelles hausses de tarifs, plusieurs ménages peinent déjà à payer leur facture d'électricité. **En 2011, le nombre de ménages débranchés pour non-paiement atteignait le record de 50 000. En 2012, 41 430 ménages se sont retrouvés dans cette situation. Ce nombre s'ajoute à celui des ménages en difficulté qui ont une entente de paiement, qui a bondi de presque 50 % depuis un an²⁴.** Pourtant, surtout dans un pays nordique comme le nôtre, l'électricité répond à un besoin essentiel. Les hausses de tarifs d'Hydro-Québec

Graphique 5

Régressivité de la dépense d'électricité (Statistique Canada, dépenses des ménages, 2008) et impacts des hausses réelles de tarifs d'électricité



s'ajoutent aux autres hausses de taxes et de tarifs (la TVQ, la contribution santé, les frais de scolarité pour ne nommer que ceux-là) imposées par les gouvernements libéraux et péquistes depuis le budget de 2010, qui elles aussi sont régressives et ont pour effet l'appauvrissement d'un bon nombre de Québécoises et de Québécois. Elles s'ajoutent également à d'autres politiques adoptées par les gouvernements provincial (coupes à l'aide sociale) et fédéral (saccage de l'assurance-chômage) qui auront comme impact de diminuer le revenu disponible des ménages déjà parmi les plus pauvres. En 2010, avant la mise en œuvre de ces politiques, 13,6 % des ménages du Québec vivaient sous le seuil de faible revenu, 25,9 % dans le cas des ménages monoparentaux ayant une femme à leur tête²⁵.

Cette nouvelle hausse touchera doublement les ménages locataires à faibles et modestes revenus. D'abord, ceux-ci sont plus nombreux à vivre dans des logements en mauvais état et souvent mal isolés, qui coûtent beaucoup plus cher à chauffer. Ils n'ont aucun contrôle sur la réalisation de travaux d'entretien. Selon les dernières données disponibles, en 2006, 111 710 logements locatifs, soit 9 % de tout le parc locatif québécois, avaient déjà besoin de rénovations majeures. Le problème n'est donc pas... isolé! Les ménages locataires su-

bissent par ailleurs une hausse majeure du coût des logements depuis le début des années 2000. Au printemps 2013, le coût mensuel d'un quatre pièces et demie avait augmenté de 39,8 % en moyenne dans la province et encore plus dans certaines régions telles que Québec et Montréal.

Toujours selon le Recensement de 2006²⁶, 448 840 ménages locataires du Québec consacrent plus que la norme de 30 % pour se loger, 203 085 y consacrent plus de 50 % et 87 075, plus de 80 %. Ce sont autant de personnes et de familles qui risquent de devoir couper ou qui coupent déjà dans la nourriture, les vêtements et le transport pour acquitter leurs factures toujours plus élevées de loyer et d'électricité. Parmi les locataires consacrant une part disproportionnée de leur revenu à se loger et à subvenir à leurs autres besoins essentiels, dont l'électricité, se retrouvent les femmes, les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes ayant récemment immigré au Québec et les autochtones. Toutes ces personnes seront doublement, voire triplement, affectées par toute nouvelle hausse de tarifs d'Hydro-Québec. Ces hausses compromettent l'exercice du droit au logement pour les gens à faibles et à modestes revenus et portent atteinte à leur santé, à leur dignité, voire à leur sécurité. Le gouvernement ne peut en faire abstraction.

Les profits d'Hydro-Québec, déjà amplement suffisants

Alors que le gouvernement souhaite augmenter les tarifs d'électricité, on peut se demander si Hydro-Québec ne réalise pas déjà des profits « intéressants ». On entend souvent que l'électricité est vendue « à rabais » au Québec. Qu'en est-il vraiment?

Pour l'année 2011, Hydro-Québec a versé les montants suivants au gouvernement québécois :

Dividendes	1,96 milliard \$
Taxe sur les services publics	246 M\$
Redevances hydrauliques	593 M\$
Taxes municipales	22 M\$
Frais de garantie sur la dette	188 M\$
Total	3,01 milliards \$

La société d'État verse donc, par la voie de divers instruments fiscaux, plus de 3 milliards \$ annuellement au gouvernement du Québec.

Par ailleurs, par le biais de tarifs fortement avantageux qu'elle offre à de grands consommateurs d'énergie, Hydro-Québec subventionne de grands industriels qui exploitent les ressources naturelles du Québec. Pour l'année 2013, Hydro-Québec évalue les pertes dues à ces subventions déguisées à 240,3 M\$ (159 M\$ en 2011).

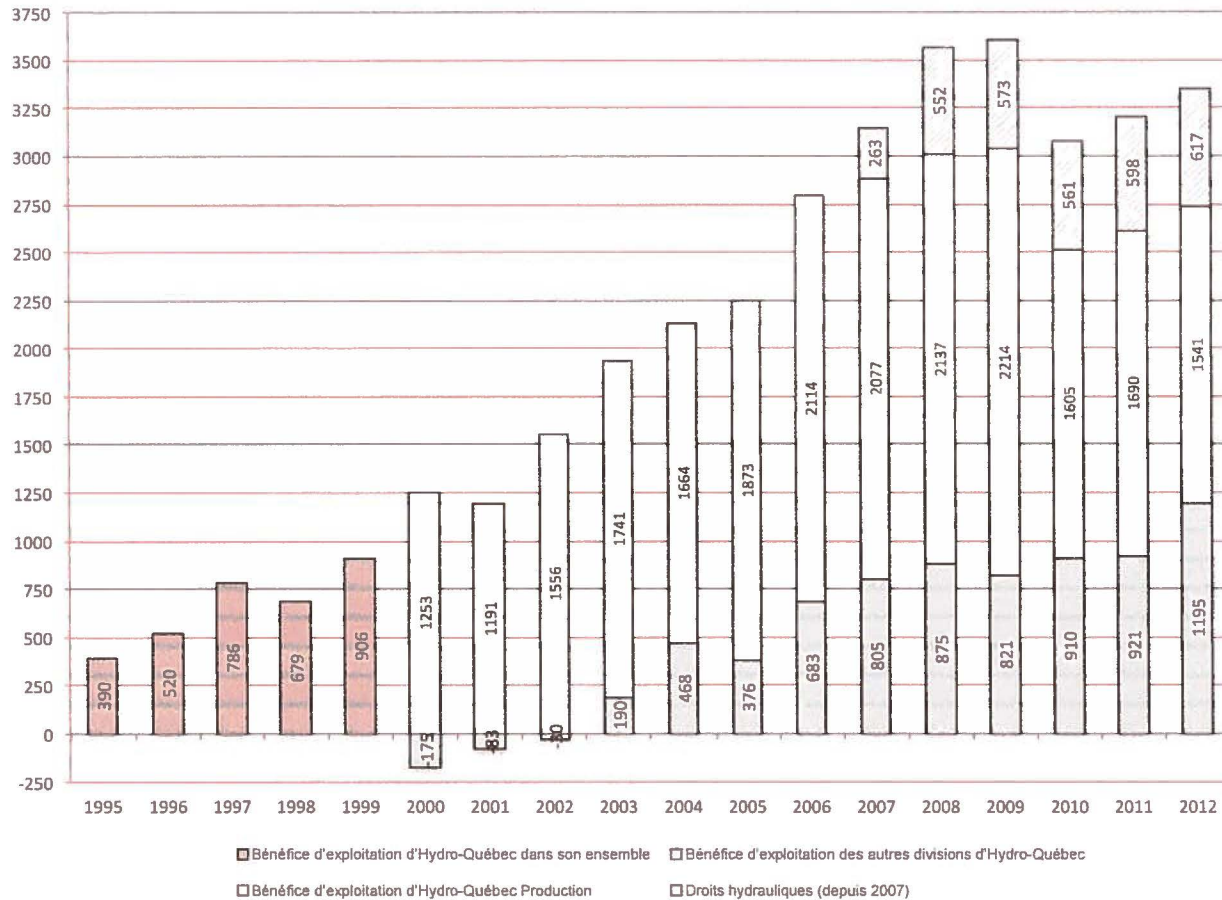
Malgré toutes ses charges fiscales, Hydro-Québec a réalisé un surplus financier de 653 M\$ en 2011, et réalisé un rendement net sur l'avoir propre de

14,7 % (20,7 % pour Hydro-Québec Production, dont le rendement était en fait, avant redevances hydrauliques, de 27,7 %). À titre de comparaison, le taux moyen de rendement des entreprises canadiennes était de 9,2 % en 2009.

Qui peut affirmer que le prix de l'électricité est trop bas au Québec, **alors qu'Hydro-Québec dégagne près de 4 milliards \$ en revenus excédentaires et taxes chaque année?**

Graphique 6

Évolution du bénéfice net d'Hydro-Québec et droits hydrauliques (en millions \$)



De 2000 à 2009, avec la hausse des bénéfices tirés de la production d'électricité, on observe une hausse du bénéfice d'exploitation. Cela est dû à la hausse des ventes à l'exportation ainsi qu'à la hausse de la rentabilité des divisions Transport et Distribution d'Hydro-Québec. De 2009 à 2012, on note une baisse de la rentabilité d'Hydro-Québec occasionnée par la baisse de la rentabilité de la production, et ce pour deux raisons :

1. La baisse des revenus et profits à l'exportation, malgré une hausse des volumes exportés, à cause de la baisse des prix sur les marchés internationaux;
2. La hausse des redevances hydrauliques imposée par le gouvernement libéral du Québec à partir de

2007, qui entraîne une baisse artificielle de la rentabilité de la production et d'Hydro-Québec dans son ensemble.

Les profits des divisions Transport et Distribution sont en hausse depuis 2002 et prennent une importance relative accrue avec la baisse de profitabilité de la production. Il demeure qu'en 2012 la marge bénéficiaire (22,4 %) et le taux de rendement sur avoir propre (14,6 %) d'Hydro-Québec et de sa division Hydro-Québec Production (respectivement 25,1 % et 18,7 %, après retranchement des redevances hydrauliques), surpassent significativement en 2012 la marge bénéficiaire et le taux de rendement des entreprises canadiennes (respectivement 8,5 % et 9,4 %).

Augmenter les tarifs, n'est-ce pas écologique?

Les Québécoises et les Québécois doivent réduire leur consommation d'énergie et penser davantage à l'impact écologique? Idéalement. Mais, pour une partie importante de la population, il n'est pas possible de mettre en œuvre les principales mesures permettant de réduire leur consommation d'énergie : meilleure isolation, appareils moins énergivores. C'est notamment le cas des 1 259 455 ménages locataires ou encore de ménages propriétaires à modestes revenus qui ne peuvent faire les dépenses de rénovation favorisant une meilleure isolation de leur logis. L'augmentation des tarifs n'est donc pas la solution. Il faut plutôt miser sur des politiques structurelles réellement écologistes qui nous amèneront à réduire collectivement notre consommation d'énergie; pensons, par exemple, à des normes d'efficacité énergétique accrues dans le marché de la construction, à des programmes de subvention pour aider les ménages à faible et à modestes revenus ou à un meilleur financement des transports en commun.

Est-ce qu'une augmentation des tarifs mène à une baisse de la consommation?

Dans une note²⁷ de l'Institut de recherche et d'informations socio-économique (IRIS), une chercheure et un chercheur démontrent « l'inefficacité de l'augmentation du prix du bloc d'électricité patrimoniale comme stimulant à l'économie énergétique » par le concept de l'« élasticité-prix » (soit la mesure des changements de la consommation à la suite d'une hausse de tarifs). Selon l'IRIS, l'« élasticité-prix » de la consommation d'électricité serait très faible et ne mènerait pas à la réduction de consommation souhaitée.

Qui plus est, soulignons que « l'élasticité-prix » de la consommation d'électricité est plus élevée chez les ménages les plus aisés, car ils sont les seuls à pouvoir modifier leur consommation alors que les ménages à revenus plus modestes ne feront que subir la hausse. Ce n'est donc pas une solution : l'électricité étant un service essentiel, une hausse

de son prix n'en diminuera pas l'utilisation de façon importante.

L'augmentation des tarifs d'électricité est-elle une mesure efficace pour réduire la consommation des biens de luxe, souvent énergivores?

Pas nécessairement. Bien peu de ménages sont propriétaires de grandes maisons, de piscines chauffées, de saunas ou autres biens de luxe énergivores. La grande majorité des ménages, en particulier les moins fortunés, utilisent l'électricité afin de chauffer de vieux logements souvent mal isolés, et pour alimenter des électroménagers énergivores. Augmenter les tarifs d'électricité en croyant restreindre une consommation de luxe généralisée n'est donc pas une bonne stratégie.

Afin de réduire la consommation d'électricité liée aux biens de luxe, il faut s'attaquer au problème à la source. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics propose d'ailleurs que des taxes plus élevées soient appliquées à certains biens²⁸. Cela permettrait de répondre à des visées écologiques et sociales. Plusieurs gouvernements appliquent déjà ce principe, en Europe notamment. Il est louable de souhaiter une baisse des achats et de l'utilisation de produits polluants, mais erroné de croire que cela doit passer par une augmentation des tarifs d'électricité : il faut plutôt moduler la taxe de vente sur ces produits pour y arriver.

L'augmentation des tarifs d'électricité est-elle une mesure écologique?

Comment expliquer, dans un contexte de lutte aux changements climatiques, cette idée de taxer aussi lourdement une source d'énergie des plus propres et de pénaliser les utilisatrices et les utilisateurs captifs? N'est-ce pas cette même énergie qui permet au Québec de s'enorgueillir du meilleur bilan d'émission de gaz à effet de serre au Canada?

DÉRÈGLEMENTATION DE LA PRODUCTION, RISQUES DU PROJET LA ROMAINE ET RENTABILITÉ DE NOS EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Hydro-Québec a amorcé en 2009 la réalisation du projet La Romaine : quatre barrages avec réservoirs seront construits d'ici 2020, au coût estimé de 6,5 milliards \$. La société d'État prévoyait dans son étude environnementale, en 2008, un coût unitaire de production de 9,2 ¢/kWh, puis a révisé ce coût à la baisse, au début 2011, à 6,4 ¢/kWh pour 2015 (incluant les coûts de transport au Québec), considérant la baisse des taux de financement. Sans contrôle indépendant, on ne connaîtra pas les vrais coûts de la Romaine, ni sa véritable rentabilité.

Ainsi, le coût de production de la nouvelle centrale devrait dépasser le prix du contrat qu'Hydro-Québec a signé avec le Vermont (5,8 ¢/kWh en 2012, prix ajusté durant les 25 ans du contrat selon des clauses inconnues) pour les 8 à 10 prochaines années, vu qu'il est prévu que les prix du gaz, énergie alternative à l'électricité, restent faibles. Dans son rapport annuel 2012, Hydro-Québec rapporte que les prix moyens à l'exportation de l'électricité, à la suite de la chute des prix du gaz naturel, ont considérablement

baissé (de 8,5 ¢/kWh en 2008 à environ 3,5 ¢/kWh en 2012, en ¢ US) entraînant une chute significative de la rentabilité des exportations, de 977 M\$ en 2008 à 363 M\$ en 2012.

Depuis l'an 2000, Hydro-Québec Production est tenue de fournir à Hydro-Québec Distribution l'électricité patrimoniale, jusqu'à 165 TWh : au-delà de ce seuil, HQP peut décider ou non de répondre aux besoins des clientèles québécoises, et ce au prix du marché.

Hydro-Québec Production répond déjà à certains besoins avec de l'électricité post-patrimoniale via deux contrats avec Hydro-Québec Distribution au prix moyen de 5,5¢/kWh en 2007, mais elle en retire une profitabilité abusive (163 M\$ en profit) : comme quoi la déréglementation de la production d'électricité au Québec est très rentable pour la société d'état, mais coûteuse pour la clientèle. En l'absence de contrôle des coûts par la Régie de l'énergie, nous ne pouvons connaître la vérité des prix.

Augmenter arbitrairement les tarifs d'électricité rend cette forme d'énergie moins concurrentielle par rapport aux énergies combustibles. Par exemple, le Québec consomme une quantité très importante de bois pour le chauffage, le plus sou-

vent dans des équipements très polluants. Une hausse arbitraire des tarifs d'électricité augmenterait de façon marquée l'attrait du chauffage au bois et la pollution qui y est associée. Nous sommes loin d'une taxe verte.

Redistribuer la richesse plutôt que tarifer

Cinquante ans après la nationalisation de 1962-63, la mission d'Hydro-Québec ne s'inscrit plus dans une volonté de livrer de l'énergie à la collectivité « aux taux les plus bas », mais se dirige vers une logique mercantiliste d'entreprise privée où les profits sont maximisés afin de répondre aux exigences financières toujours plus pressantes des gouvernements. Quant aux usagères et aux usagers, qui ont collectivement assumé le coût des

infrastructures, elles et ils voient les montants de leurs factures en constante augmentation.

Hydro-Québec a de nombreux ratés à son passif et, dans les dernières années, a souvent fait des choix qui ont bénéficié davantage au secteur privé qu'à la collectivité. L'arrivée récente de Pierre-Karl Péladeau à la présidence de son conseil d'administration, celui-là même qui a adopté un style de

gestion inquiétant chez Québecor, laisse craindre le pire. Alors que les divisions de la société d'État font des profits enviables, il est à propos de se questionner sur les nouvelles orientations et les changements réglementaires qui entraînent une spirale de hausse de tarifs.

Les tarifs d'électricité deviennent sournoisement un substitut à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Le recours à la tarification abusive d'un service essentiel constitue une mesure régressive qui aug-

mente les inégalités et affecte plus durement les personnes les plus pauvres.

Plutôt que de recourir à la tarification, le gouvernement devrait se tourner vers des mesures favorisant l'équité et une plus grande redistribution de la richesse, et assurer, par le fait même, des services publics accessibles et de qualité. Notre Coalition propose un éventail de mesures fiscales progressistes et de contrôle des dépenses qui permettrait à Québec de percevoir, chaque année, plus de 10 milliards \$ (**tableau en page suivante**).

Notes

1. *Tarifs d'Hydro-Québec : le PO promet le gel*, Canal Argent, 12 août 2012. [En ligne] : <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/tarifs-hydro-quebec-pq-gel-20082012>.
2. L'impact de « l'indexation » du tarif patrimonial sur la facture des usagers et usagers dépend du taux d'inflation atteint l'année précédente. Lorsque ce taux sera d'environ 2 %, soit le taux-cible que cherche à atteindre la Banque du Canada, la hausse des tarifs due à l'indexation du bloc patrimonial sera d'environ 1,2 %.
3. Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), décembre 2012, *Les tarifs d'électricité suivent déjà l'inflation*. [En ligne] : <http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/les-tarifs-delectricite-suivent-deja-linflation>.
4. Hydro a déposé son dossier tarifaire à la Régie au début d'août 2013 (pour faire approuver des hausses qui entreraient en vigueur le 1^{er} avril 2014). Elle demande une hausse de 3,4 % pour les clients résidentiels, à laquelle pourrait s'ajouter une hausse pour l'augmentation du taux de rendement (2,4 %), ce qui donnerait une augmentation totale des tarifs de 5,8 %.
5. *Hydro-Québec planifie la plus importante hausse en 15 ans*, Canal Argent. [En ligne] : <http://argent.canoe.ca/nouvelles/hydro-quebec-demande-une-hausse-de-34-6082013>.
6. Environ 85 \$ après l'ajout de la TPS et de la TVQ. Calcul basé sur une consommation annuelle de 17 000 kWh.
7. Les entreprises (les clients industriels et les entreprises bénéficiant de contrats spéciaux, donc pas les PME) sont exemptées de la hausse du tarif patrimonial, mais pas des autres hausses. Avec la mise à jour d'août 2013, la hausse pour les clients résidentiels et PME serait de 5,8 %, et celle des clients industriels de 5 %.
8. Prévisions de la Coalition, basées sur les hausses tarifaires demandées par Hydro-Québec, mises à jour le 16 août 2013. Cause tarifaire 2014-2015, dossier R-3854-2013, doc. B – 0059, p. 10.
9. Rita Dionne-Marselais, *Des défis à la mesure des compétences québécoises*, Hydro Québec : *Autres temps, autres défis*, Les Presses de l'Université du Québec, 1995, 352 p. [En ligne] : http://classiques.uqac.ca/contemporains/comeau_robert/hydro_quebec/hydro_quebec.html.
10. Hydro-Québec, *Histoire de l'électricité au Québec – Chronologie*. [En ligne] : <http://www.hydroquebec.com/comprendre/histoire/periode-1930-1944.html>.
11. Université de Sherbrooke, *Bilan du siècle – Adoption de la Loi 17 permettant la création de la Commission hydroélectrique de Québec*. [En ligne] : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/21579.html>.
12. Jean-Marc Pelletier, *La nationalisation de l'électricité au Québec : repères historiques*, L'Action nationale, vol. XCIV, no 5-6 (mai-juin 2004), page 83. [En ligne] : <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/actionnationale/src/2004/05/06/03/2004-05-06-03.pdf>.
13. *Idem*, page 90.
14. *Idem*, page 91.
15. Division d'Hydro-Québec assurant le transport de l'électricité sur les réseaux de plus de 44 kV.
16. Cause tarifaire 2014-2015, dossier R-3854-2013, doc. B – 0018, p. 5.
17. Tel que mentionné précédemment, l'impact de l'indexation du tarif patrimonial sur la hausse finale des tarifs aux usagers dépend du taux d'inflation réalisé lors de l'année précédente.
18. Dans le Plan budgétaire 2013-2014, le gouvernement demande de couper 2000 postes par attrition et d'économiser ainsi 225 M\$. Budget du Québec 2013-2014, *Plan budgétaire*, page A. 101.
19. Hydro-Québec Distribution et TransÉnergie se sont dites insatisfaites du taux de rendement que leur accorde la Régie de l'énergie et ont déposé une demande visant à majorer ce taux de 6 à 9 %.
20. Prévisions de la Coalition en date du 16 août 2013.
21. Cause tarifaire 2014-2015, R-3854-2013, doc. B – 0020, p. 5 à 7.
22. *Hydro : les surplus en énergie coûteront 1,5 milliard*, CyberPresse, 12/2/2013. [En ligne] : <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201302/12/01-4620991-hydro-les-surplus-en-energie-couteront-15-milliard.php>.
23. Hydro-Québec Distribution, 2011, *Réponses à la demande de renseignements no 1 de l'ACEF de Québec*, Tableau « Montants annuels consacrés au paiement de la facture d'électricité et consommation d'électricité en kWh selon le nombre de personnes dans le ménage et le revenu familial brut, source principale d'énergie – électricité », p.59.
24. [En ligne] : <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/les-debranchements-hydro-chutent-13122012>.
25. Institut de la statistique du Québec, *Taux de faible revenu, MPC, unités familiales, Québec, 2000-2010*. [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famils_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/mod1_ef_1_8_13_0.htm.
26. Au moment de la rédaction de ce dossier, les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 concernant le logement ne sont pas publiées.
27. Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), *Doit-on augmenter les tarifs d'électricité?* [En ligne] : http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/devrait-on-augmenter-les-tarifs-delectricite_
28. *Finances publiques : d'autres choix sont possibles. Mettons la richesse à NOS services*. Coalition opposée à la tarification. [En ligne] : <http://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/SolutionsFiscales.pdf>.

TABLEAU DES SOLUTIONS FISCALES ET MESURES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES (juin 2013)

Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de \$)

Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de \$)

A — RÉINSTITUER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

1	Établir 10 paliers d'imposition (paliers <u>proposés</u>)		1 000 M\$	
	15 % = 10 925 \$ à 24 999 \$	26 % = 60 000 \$ à 69 999 \$		
	16 % = 25 000 \$ à 34 999 \$	28 % = 70 000 \$ à 99 999 \$		
	18 % = 35 000 \$ à 39 999 \$	30 % = 100 000 \$ à 149 999 \$		
	20 % = 40 000 \$ à 49 999 \$	32 % = 150 000 \$ à 199 999 \$		
	24 % = 50 000 \$ à 59 999 \$	34 % = 200 000 \$ et plus		
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers			556 M\$
3	Diminuer le plafond des REER (de 23 820 \$ à 12 000 \$)			300 M\$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50 % de 315 millions \$ en 2012)			157 M\$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés		745 M\$	

B — RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES

6	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % (actuellement à 11,9 %)		1 220 M\$	
7	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur le capital pour les entreprises financières		600 M\$	
8	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (402 M\$); 8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (568 M\$); 8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M\$)			1 210 M\$
9	Réduire les subventions aux entreprises			500 M\$
10	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière — redevances hybrides sur la valeur brute [3 à 8 %] et sur les profits [10 à 25 %])		410 M\$	
11	Abolir les contrats secrets avec Hydro-Québec			890 M\$

C — LUTTER CONTRE LA FRAUDE

12	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		500 M\$	
13	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux (ex. : dans le domaine de la construction)		600 M\$	

D — MESURES DIVERSES

14	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé			71 M\$
15	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments		1 000 M\$	
16	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental			266 M\$

E — AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE

La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.

17	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.			?
18	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40 % d'économies envisageable)			?
19	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Loto-Québec, CSST, universités, CÉGEP, hôpitaux, etc.)			?

TOTAL DE LA PROJECTION **3 950 M\$** **6 075 M\$**

GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses) **10 025 M\$**

Nos revendications

- Le gel du tarif du bloc d'électricité patrimoniale
- Hydro-Québec doit offrir les tarifs les plus bas possible à la population
- Hydro-Québec Production et l'ensemble des activités d'Hydro-Québec doivent être soumises à la juridiction de la Régie de l'énergie



www.nonauxhaussees.org